

# Élèves sans-papiers Des devoirs avant des droits ?

Interpellé à Nevers le 21 mai sur la situation des sans-papiers, Macron s'est fendu de cette phrase, d'un cynisme révoltant : « vous avez des devoirs avant d'avoir des droits », et d'ajouter que "la France était un pays « généreux »", que « les choses se passeront bien si chacun fait son devoir. Il y a du travail pour tout le monde qui veut en avoir. » Lorsqu'un sans-papier lui répond qu'il attend depuis huit ans, Macron, dans son

mépris, persiste et signe : « Ça veut dire que vous ne remplissez pas les critères. On prend notre part, mais on ne peut pas

accueillir tout le monde ». Deux ans et demi plus tard, on n'oublie pas le refus honteux de la France d'accueillir l'Aquarius à Marseille, ni la surenchère de Darmanin sur l'immigration, donnant du Rassemblement National une imitation plus vraie que nature. Est-ce cela la générosité de la France ? Qu'en est-il des élèves en situation irrégulière ?

## Établissements scolaires : des refuges ?

Malheureusement, les établissements scolaires sont loin d'être des refuges efficaces contre la générosité du pays des droits humains. Depuis près de vingt ans, certaines préfectures n'hésitent plus à utiliser l'école comme piège pour interpellier les enfants et leurs parents, avant de les enfermer en centre de rétention dans l'attente de leur expulsion. Pour savoir dans quel établissement elle pourra trouver sa cible, la préfecture contacte les inspections d'académie pour qu'elles diffusent des avis de recherche. Sur ces avis, d'ordinaire utilisés pour retrouver des enfants en danger, la préfecture se garde bien d'indiquer l'objet de la recherche pour éviter que les personnels de l'éducation refusent de se plier aux injonctions de délation.

Car lorsque les élèves, enseignant-e-s, AESH sont au courant, il-elle-s savent se mobiliser pour défendre leurs camarades/élèves. En témoignent les récents rassemblements et pétitions

pour Sékou Diarra (lycée Lanroze), Milena et Mariami (collège de l'Harteloire)... Grâce à ces mobilisations, les OQTF (Obligations à Quitter le Territoire Français) ne sont pas levées, mais les préfectures suspendent généralement leur mise en application. Pour les familles concernées, c'est déjà une grande victoire.

## Mineur-e-s isolé-e-s

La circulaire du 25 janvier 2016 est claire : « La scolarisation des mineurs isolés étrangers âgés de six à seize ans résidant sur le territoire français relève donc du droit commun et de l'obligation scolaire, dans les mêmes conditions que les autres élèves. » La France devrait avoir à cœur d'honorer la mission de service public que constitue la scolarisation des mineur-e-s isolé-e-s. Pourtant, les prises de paroles politiques et médiatiques présentent ces derniers comme un facteur d'insécurité et de dépenses. Eric Zemmour les avait qualifiés de voleurs, violeurs et assassins sur CNews et a été condamné pour cela. Mais lorsque le

Sénat discute de ces mineur-e-s isolé-e-s, c'est à nouveau sur ce terrain qu'il s'engage, comme en atteste les récents propos du sénateur des Alpes Maritimes Henri Leroy qui va jusqu'à parler d'une « hémorragie ».

## Des pratiques indignes

Il faut dire que dans ce département, les services de l'ASE appellent directement la police lorsqu'ils estiment qu'un-e jeune n'est pas mineur-e et, sans possibilité de recours ou de demande d'asile normalement prévue par le droit, la police expulse directement vers l'Italie. Elle viole ainsi le droit français et le droit international. C'est ce que révélait l'ONG Human Rights Watch au début du mois.

Depuis des années, la France n'a cessé d'adopter une politique ignoble sur la question de l'immigration, et tant que Darmanin trouvera le Pen « trop molle » sur ce sujet, il n'y aura rien à attendre d'en haut. C'est grâce aux mobilisations des personnels, des associations et organisations syndicales que ce combat se joue, contre l'inhumanité de Macron, Darmanin et leur police.



Dispensé de timbrage Brest CTC Déposé le 28/05/2021

SUD éducation PRESSE DISTRIBUÉE LA POSTE

2, rue Amiral Nielly 29200 Brest

Union Syndicale Solidaires

Brest 2 Rue Amiral Nielly ☎ 02 98 05 12 93. Quimper 33 Av de la Libération ☎ 02 98 53 04 16  
✉ 29@sudeducation.org site http://sudeducation29.infini.fr

# Blanquer et son Grenelle Toujours pas de vaccin contre le baratin !

À l'issue de la vaste opération de communication du ministère que constituait le Grenelle de l'éducation, Jean-Michel Blanquer a annoncé une enveloppe de 700 millions pour 2022, dédiée à la revalorisation salariale des enseignant-e-s. Mais ce chiffre est trompeur : 100 millions sont consacrés aux mesures déjà annoncées, et 200 millions à la protection sociale, ce qui laisse 400 millions pour de nouvelles mesures. Au ministère, on précise aussi que « la priorité reste donnée aux débuts de carrière de manière à rendre attractif le métier d'enseignant ». Cet argent comporte notamment la fameuse prime informatique de 150 euros, dont nous avons déjà parlé dans nos colonnes.

## Des annonces insuffisantes...

Par rapport au nombre d'enseignant-e-s et au retard pris dans leur juste rémunération causé par le gel du point d'indice, 400 millions, c'est très peu. D'autant que rien ne dit que ces 400 millions arriveront intégralement dans la poche des personnels... Blanquer se targuait de vouloir être celui qui acterait une revalorisation historique du métier d'enseignant-e... Encore raté !

## ...ou navrantes

L'éducation nationale a le chic pour trouver des noms figurés pour ses « géniales » innovations. Le dernier en date : "Préau", une sorte de comité d'entreprise du ministère qui proposera des réductions aux personnels. Nous pourrions ainsi nous abonner à une salle de sport à prix réduit, recevoir des coffrets loisirs, etc. Ce genre de pratique est déjà bien installé dans le secteur privé et nous ne sommes pas autrement surpris de le voir arriver dans l'Education Nationale... Mais redisons le : le meilleur moyen d'améliorer

le pouvoir d'achat des salarié-e-s, c'est d'augmenter le montant en bas de leur fiche de paie ! À commencer par les plus précaires dont les salaires se situent souvent sous le seuil de pauvreté : AESH, AED, contractuel.les : tou-te-s les grand-e-s oublié-e-s des annonces blanquériennes.

## Un baromètre du bien être au travail

Alors que les personnels supportent, depuis le début de la pandémie, des conditions de travail terribles, Blanquer se décide à installer un « Baromètre du bien être au travail » en juin. Quel culot ! Les outils pour analyser les conditions de travail des personnels ne manquent pas à qui souhaite le faire (fiche RSST, dialogue social...). Derrière ces effets d'annonce, les personnels sont toujours sous pression, avec ou sans baromètre !



Directeur de la publication : Olivier Cuzon  
Imp par nos soins n° de CPPAP 0419505227

# 1er degré et gestion du Covid Pour les remplacements, c'est Tintin

Le 30 avril dernier, nous écrivions dans "Les nouvelles du Sud" qu'il était du devoir de l'Éducation nationale de permettre le remplacement de 100% des enseignant·e·s absent·e·s. Entre temps, nous avons appris lors d'une CAPD que l'objectif national était fixé à 87%. Quel honteux manque d'ambition pour l'institution devant garantir à tou·te·s les élèves un enseignement égalitaire !

La hiérarchie se justifie en avançant le fait que les absences sont, cette année, plus nombreuses. Ça alors ! Qui pouvait s'en douter ? Une pandémie se répand, un virus et ses variants se propagent à grande vitesse aux quatre coins du globe, on laisse 30 élèves respirer dans des classes exigües, on laisse se dégrader les conditions de travail des personnels, et on arrive encore à s'étonner de la hausse des absences des enseignant·e·s. Lunaire !

## Le point sur les recrutements de contractuel·le·s

Ce sont actuellement 27 contractuels qui ont été recruté·e·s pour enseigner dans les écoles du Finistère. Sud éducation dénonce le non-recours aux listes complémentaires des concours d'accès aux métiers de l'enseignement dans le processus de recrutement, et l'absence totale de formation dispensée à ces nouveaux·elles collègues. Nous revendiquons également la mise en place d'un dispositif de titularisation pour celles et ceux qui souhaitent poursuivre dans cette voie, et militons contre le recours aux formes précarisées d'emploi.

## Les étudiant·e·s à la rescousse ?

Il est désormais possible de devenir enseignant·e dès la seconde année de licence (L2) et jusqu'à la première année de master. Pour les étudiant·e·s : des contrats précaires. Pour le ministère : une aubaine d'avoir des « enseignant·e·s » sous-payé·e·s ! Pour 8 heures de service par semaine en école ou collège :

- 693 euros en L2
- 963 euros en L3
- 980 euros en M1

Nous nous étions déjà exprimé·e·s sur l'iniquité de cette réforme, qui s'accompagne du déplacement du concours du M1 au M2, promettant aux futur·e·s candidat·e·s une année intenable.

Dans le Finistère, 54 étudiant·e·s sont concerné·e·s dans le premier degré à la rentrée prochaine, et devraient être affecté·e·s principalement sur des décharges de direction.

Notons un changement de statut pour l'année de M2 : les futur·e·s collègues signeront un contrat

en tant que « contractuel alternant » pour un an, jusqu'à la titularisation. Mais à l'issue de cette année si difficile, celles et ceux qui seront recalé·e·s au concours ou au Master pourront constituer un vivier de précaires à disposition de l'institution...

## Équilibrage TR/TRS : le flou demeure

Comment expliquer alors la disparition de 14 postes de TR au profit des postes de TRS ? Nous craignons que de plus en plus de TRS se trouvent affectés sur des remplacements ponctuels, qui relèveraient des missions des TR. Le ministère aurait tout à y gagner : les indemnités de déplacement étant bien plus élevées pour les TR que les TRS. Pour un remplacement dans une école à 20 km de son école de rattachement, un TR se verrait verser 24,67 euros d'indemnités de déplacement au titre de l'ISSR... contre 5,25 euros pour un TRS, dont les indemnités sont calculées sur la base du tarif seconde classe SNCF !

L'administration, s'était défendue en février dernier de toute intention de ce type, expliquant que les besoins en TRS étaient plus importants que ceux en TR dans le département. Compte-tenu de la situation sanitaire, des non-remplacements des enseignant·e·s malades, cas contact ou à risque, et de la réforme de la formation des enseignant·e·s, nous avons toujours du mal à voir une logique dans ces choix qui ne serait malicieuse.



# Soutenons la résistance palestinienne

Contre l'État israélien et l'intensification de sa politique coloniale à Jérusalem et en Palestine, la Fédération SUD éducation dénonce l'agression coloniale israélienne qui a fait plus de 200 mort·e·s, dont de nombreux enfants, en moins d'une semaine, ainsi que la complicité des « grandes puissances », à commencer par celle du gouvernement français.

## Des manifestations de soutien réprimées

Et pour cause, Emmanuel Macron a déclaré son soutien inconditionnel au gouvernement de Benjamin Netanyahu en affirmant que l'État colonial israélien a « le droit de se défendre », alors que l'armée israélienne tire à balles réelles contre des enfants et bombarde Gaza chaque jour en ciblant même les locaux de la presse internationale. Pendant ce temps, le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin cherche à faire taire l'élan de solidarité avec le peuple palestinien en interdisant et en envoyant sa police pour réprimer à coup de gaz lacrymogènes et flashballs pour réprimer les manifestations de soutien. Pire, pour justifier ces atteintes au droit de manifester, Gérard Darmanin instrumentalise la lutte contre l'antisémitisme en accusant les mobilisations de solidarité avec le peuple palestinien d'être des «

manifestations antisémites ». Des accusations qui ne doivent tromper personne lorsqu'on connaît le passif du personnage, qui signait il y a quelques mois un livre dans lequel il revendiquait l'antisémitisme napoléonien.

## Macron soutient un état colonial

Cet amalgame odieux entre antisionisme et antisémitisme a d'ailleurs été contredit par la mobilisation internationale. En Israël, de nombreux juives et juifs issu·es des classes populaires et de la jeunesse ont par exemple manifesté leur solidarité avec le peuple palestinien et leur désaccord avec l'offensive coloniale meurtrière du gouvernement de Benjamin Netanyahu, conscient·es que « aucun peuple qui en opprime un autre ne peut être libre ».

En clamant « Israël assassin, Macron complice » ce samedi à Paris et partout en France, les manifestant·es ont dénoncé la complicité de Macron avec les crimes de l'État colonial israélien qui maintient un régime d'apartheid raciste contre les Palestinien·nes des territoires occupés, vole les terres des habitant·es de Cisjordanie, et impose l'embargo et les bombardements quotidiens aux gazaouis. C'est de cette solidarité

# AESH Le mépris a assez duré !

La journée nationale d'action du 8 avril, où les AESH, ont été très nombreuses et nombreux à s'être mobilisé·e·s, a permis d'alerter sur la situation subie par ces personnels. Seul le ministre refuse de voir ce qui a été massivement porté par les AESH. Aucune annonce n'a été faite sur la reprise des discussions, aucun calendrier de concertation n'a été donné dans les instances nationales pouvant laisser croire à la disponibilité du ministère à tenir ses engagements sur l'amélioration des conditions d'emploi et sur une revalorisation salariale des AESH.



## Précarité partout

Aujourd'hui un·e agent·e de l'Éducation nationale sur dix est AESH. Ces agent·e·s de la Fonction publique, employé·e·s sous contrat, sont précarisé·e·s et malmené·e·s dans l'exercice quotidien de leurs missions. Elles et ils souffrent d'absence de reconnaissance institutionnelle et leurs conditions de travail ont été considérablement dégradées depuis la création des PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés), car seule la logique comptable prévaut : ce ne sont pas les besoins qui déterminent les moyens, mais les moyens disponibles qui déterminent la quotité d'accompagnement. Ce sont les élèves en situation de handicap et tout le service public d'éducation qui en pâtissent.

## Il y a urgence

Depuis des années, les revendications restent les mêmes. Il y a urgence à engager l'augmentation des salaires et garantir la possibilité de temps complets pour permettre aux AESH de vivre dignement de leur travail. Il y a urgence à abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens, à créer une brigade de remplacement. Il y a urgence à créer un véritable statut dans la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH, à rendre effectif le droit à la formation professionnelle et personnelle. Il y a urgence à recruter massivement des AESH pour leur permettre de mieux accompagner les élèves en situation de handicap afin qu'ils et elles bénéficient de moyens à la hauteur des notifications. L'intersyndicale SUD éducation et Sundep Solidaires 29, FSU 29, CGT éducation 29 et EP, CNT et FO appelle l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale à se joindre à cette journée de mobilisation aux côtés des AESH. Elle invite également les associations de parents à soutenir les exigences portées pour l'amélioration de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

**Mobilisation jeudi 3 juin. Rassemblement à midi à Brest (sur le parvis du Quartz) et à Quimper (devant la préfecture, à l'angle rue Sainte Catherine)**

## Précarité Victoire des femmes de chambre de l'hôtel Ibis Batignolles

Victoire ! Après 22 mois de lutte, les femmes de chambre de l'hôtel Ibis Batignolles ont pu signer mardi 25 mai un accord améliorant leurs salaires et leurs conditions de travail. Ce combat, mené avec la CGT-HPE débouche sur des hausses de salaire allant de 250 à 500 euros par mois, une prime de panier de 7,30 euros par jour, le passage de sept salariées à temps complet, la réduction des cadences ainsi qu'une augmentation des heures travaillées pour d'autres.

**La lutte paye !**

## Pour une paix juste et durable

SUD éducation répond à l'appel des syndicats palestiniens, notamment celles membres du Réseau Syndical International de Solidarité et de Luttés et les organisations de travailleurs et travailleuses de toute la Palestine historique auprès du mouvement syndical mondial à prendre des mesures immédiates en solidarité avec la lutte du peuple palestinien pour la liberté, pour une paix juste et durable. SUD éducation appelle à participer aux rassemblements et manifestations en soutien à la résistance palestinienne partout.